

POINT à LA DATE
DU :
9 juin 2020
16H00



information
CORONAVIRUS

LE POINT SUR LA SITUATION

L'audioconférence s'est déroulée selon une configuration CTL avec les représentants élus des organisations syndicales (OS) et la Direction.

Situation des effectifs au 08 juin 2020 :

531 agents présents (pour rappel 488 vendredi 05 juin)
76 agents en télétravail (91 le 05 juin)
36 agents « écartés pour fragilité » (identique au 05 juin)
14 agents en garde d'enfants (21 le 05 juin)

Taux d'activité de 77,32%, pour un taux de présence de 67,64 %.

Ouverture des services :

Pour faire suite à l'audioconférence format CHSCT du 05 juin 2020, cinq trésoreries ont rouvert leurs portes hier lundi 08 juin et ce jour : Amboise, Île-Bouchard, CHU, Vouvray, Joué-Les Tours !

Ce matin, Chateau-Renault a fait de même.

Cette ouverture est limitée au créneau horaire 9h-11h le matin et 10h-12h pour l'Île-Bouchard et selon une jauge de une à trois personnes en même temps dans les halls.

Pour rappel, ces ouvertures se font, après validation de la Direction, sur la base de photos d'états des lieux transmis par les chefs de service, afin de s'assurer de la mise en place des différents affichages, cloisons en plexiglas, matérialisation de la distanciation, gel hydroalcoolique à destination des usagers.

Concernant les SIP, les consignes de la DG sont une réouverture globale au 15 juin 2020 : la Direction affine son dispositif d'accueil sans rendez-vous le matin, et toujours sur rendez-vous les après-midi.

Les instructions sont à venir concernant la réouverture des autres services (SDIF, SIE, enregistrement...) et quelle jauge dans les halls d'accueil ???

L'expérimentation des contre-appels téléphoniques durant la campagne IR se serait révélée efficace et constituerait donc une piste sérieuse d'organisation du travail selon le DDFiP. La majorité des cas aurait été résolue par téléphone ce qui a permis de minimiser le nombre de réception physique.

Depuis la « reprise » du travail en présentiel le 11 mai, 5 rendez-vous ont eu lieu la première semaine et à ce jour ce sont 33 rendez-vous qui ont été réalisés dans les services.

Usager et port du masque :

Extrait du message envoyé par la DDFiP aux OS à l'issue de l'audio

« Le port du masque est recommandé dans l'espace public mais pas obligatoire (excepté pour les transports publics et chez certains commerçants qui l'exigent).

Si un usager arrive avec un masque dans nos services, il n'est donc pas opportun de lui demander de

l'enlever y compris pour que son visage soit filmé par la caméra qui couvrirait l'entrée du bâtiment ou pour se prémunir du risque de vol à main armée.

Cette position va à l'encontre du principe "la République se vit à découvert", elle ne devrait donc pas durer au-delà de l'état d'urgence sanitaire qui prendra fin le 10 juillet.

En effet, la manipulation du masque expose à un risque. Elle nécessite que la personne se lave les mains ou les désinfecte, avant et après.

Toutefois s'agissant des usagers qui doivent effectuer une opération qui nécessite la production d'une pièce d'identité (remboursement d'excédent ou de bons de secours (paiement numéraire) ou lors d'un paiement par chèque pour d'acquisition de valeurs inactives) les agents doivent s'assurer de leur identité. Dès lors et par exception à ce qui est mentionné supra, il est préconisé que l'usager présente son visage en même temps que sa pièce d'identité mais uniquement au niveau du guichet caisse. »

Visites des services :

À la demande des OS, le DDFiP confirme l'organisation de visites des services avec 1 à 2 représentants maximum pour tous les syndicats et l'assistante de prévention.

Équipements de prévention individuels :

Les cloisonnettes ont été livrées, et installées, dont les 2 adaptées aux marguerites de 4 pour le CSRH et la trésorerie de Joué-Les Tours.

Ainsi, le pôle concerné au CSRH sera en capacité de travailler à effectif plein jeudi 11 juin, dixit la chef de service.

Les distributeurs de gel hydroalcoolique sont installés au fur et à mesure de leur livraison.

Dans les trésoreries, des flacons de gel sont installés sur des tables de décharge à l'entrée des locaux.

Primes :

Pour rappel, une prime sera attribuée à 30 % maximum des effectifs en présentiel / en télétravail ayant subi un « surcroît d'activité » ou ayant dû apprendre un nouveau métier afin de renforcer les missions prioritaires, sur la période de l'état d'urgence sanitaire.

À la demande d'une OS, le Directeur précise que cela concerne la période dès le 16 mars. Deux montants sont prévus 330,00€ pour respectivement 20 % et 1 000,00 € pour 10 % des agents.

Le Directeur stipule qu'il ne s'agit pas d'une enveloppe au sens budgétaire et qu'au vu de restitution(s) SIRHIUS le pourcentage de bénéficiaires serait inférieur à 30 %

Ainsi, encore une fois, qui peut le plus peut le moins..... !!!

L'évaluation doit être finalisée pour le mercredi 10 juin 2020, mais il reste des incohérences SIRHIUS (télétravail et présentiel, recoupement des informations avec les chefs de service : précisions demandée quant à la réelle implication des agents...)

Sans prendre la responsabilité de ces considérations iniques sur comment remercier les collègues...qui ne passe que par une augmentation du point d'indice et la revalorisation des carrières, les OS demandent que le DDFiP soit transparent sur l'application locale des critères nationaux qui serviront aux calculs.

Congés :

Concernant le prélèvement de congés au titre de la première période (16/03 au 16/04/2020) puis de la seconde (17/04 au 31/05/2020), une OS demande quand cette ponction va être opérée.

Le calendrier n'est pas bouclé en attente de la finalisation des remontées des chefs de service, répond la responsable du CSRH. Le prélèvement pour la 1ère phase est en

principe déjà effectué, les jours ponctionnés sont retirés entre le 6 et 10 avril dans SIRHIUS.

De même, le DDFiP informe que le second prélèvement sera plus « mécanique » car un certain nombre d'agents ont pu poser des congés sur ladite période, ainsi le dispositif sera *strictement* appliqué par la Direction.

Mutations :

Les OS informent la Direction que les agents n'obtiennent pas de réponse du pôle des Ressources Humaines sur leurs questions concernant les mutations alors que le délai est très restreint notamment pour les agents C (10 juin 2020). En outre, certains jeunes agents ALD, peu rompus au système de mutations, éprouvent des difficultés à comprendre le principe de la régularisation...

Le responsable du pôle R.H prévoit finalement d'organiser rapidement une visioconférence à destination des ALD,

Et quid du NRP ???

Message RH transmis ce 10 juin aux agents qui s'interrogent sur l'effet NRP : « compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous ne connaissons pas le calendrier des opérations liées au nouveau réseau, ce qui explique qu'il n'en est pas fait mention dans le cadre du mouvement local 2020.

Sauf si pour des raisons personnelles les agents souhaitent changer de service, ils n'ont pas à participer au présent mouvement pour des raisons liées à la mise en place du nouveau réseau de la DDFiP d'Indre-et-Loire. »

En bon petit soldat, le Directeur préfère ne pas se prononcer sur ce sujet tant que la D.G n'a pas transmis ses directives (certainement communiquées à l'occasion du prochain CTR prévu le 18 juin). Il reconnaît son manque d'anticipation et conseille aux agents à la recherche d'un poste fixe de demander le futur Centre de Contact !...

Mardi 08 juin, une audioconférence a été organisée avec les agents du CPS qui rappelons-le devient un Centre de Contact (CC).

Conversion du CPS en Centre de contact.

Au 01/09/2020, le centre de contact comptera 21 emplois (1A, 7B et 13 C). Les emplois de ce service trouveront leur origine dans les 13 emplois du CPS fixe (1A, 3B et 9 C) et le transfert de 8 emplois du CPS relais (4B et 4C) sur les 12 (6B et 6C) implantés au Tagerfip.

La conséquence pour l'équipe EDR alimentée en partie par le CPS relais, est la perte nette de 2 emplois de B qui ont d'ors et déjà été ciblés, et contactés, pour une mutation prioritaire à venir...

Question(s) diverse(s):

Une OS demande quand les représentants seront destinataires des résultats du questionnaire télétravail, du logigramme sur le circuit officiel d'autorisation de reprise pour les agents fragiles.

Réponse : c'est en cours..... !!!

Prochaine audioconférence en format CHSCT vendredi 12 juin à 14h.